Les + de LEXBASE FORMATION

- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

Code : *LXBEL45*
Durée : 3 heures
Dernière mise à jour : 18/09/2025

PACTE DUTREIL : OPTIMISATION FISCALE DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Direction scientifique

Sarah Maubert-Mendez, avocate au barreau d'Aix-en-Provence

Notions et questions abordées

La formation intègre les dispositions issues de la **loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026** (JORF n°0043 du 20 février 2026).
Que ce soit à la suite d'un décès ou d'une donation, la transmission d'entreprise est un processus très répandu qui peut toutefois s'avérer coûteux. Il est donc indispensable pour le conseil de maîtriser les différentes techniques permettant de réduire la facture fiscale.
Parmi ces techniques figure le « pacte Dutreil », un dispositif instauré par la loi n° 2003-721 du 1er août 2003, dite « loi Dutreil », et dont les conditions ont été significativement remaniées par la loi de finances pour 2026.
De telles transmissions sont soumises à une imposition au titre des droits de mutation à titre gratuit. Le montant de l'imposition dépend d'un barème progressif par tranches, dont le taux applicable est déterminé en tenant compte des donations antérieures et de la valeur de l'entreprise à transmettre. En pratique, cela peut représenter une somme importante, atteignant parfois les taux les plus élevés du barème (40 % et 45 %), si bien que la vente de l'entreprise par les héritiers devient inévitable.
Pour éviter de telles dérives, le pacte Dutreil permet une exonération partielle de l'assiette taxable à hauteur de 75 % de la valeur des parts ou des actions s'il s'agit de la transmission d'une société, ou 75 % des biens meubles et immeubles, corporels ou incorporels affectés à l'exploitation de l'entreprise s'il s'agit d'une entreprise individuelle.
Depuis la loi de finances pour 2026, le dispositif a été recentré sur les actifs véritablement affectés à l'activité professionnelle. D'une part, certains actifs dits « somptuaires » (véhicules de tourisme, yachts, aéronefs, bijoux, métaux précieux, objets d'art ou de collection, chevaux de course, vins et alcools, logements et résidences) sont désormais exclus de l'assiette éligible à l'exonération lorsqu'ils ne sont pas exclusivement affectés à l'activité professionnelle depuis au moins trois ans avant la transmission — y compris lorsqu'ils sont détenus par une filiale contrôlée. D'autre part, la durée de l'engagement individuel de conservation des titres a été portée de quatre à **six ans**, portant la durée totale minimale du dispositif à **huit ans** (deux ans d'engagement collectif + six ans d'engagement individuel).

La formation Lexlearning **« Pacte Dutreil : optimisation fiscale de la transmission d'entreprise »** offre aux professionnels les connaissances et les outils nécessaires pour bénéficier de ce mécanisme légal et ainsi alléger le coût fiscal de la transmission des entreprises et des sociétés dans le cadre familial.

Bénéficiez de l'expertise de nos auteurs spécialisés pour actualiser vos connaissances, adopter les bons réflexes, optimiser votre stratégie procédurale et sécuriser votre pratique.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le champ d'application du pacte Dutreil
- Comprendre les exigences du pacte Dutreil et ses conditions d'application
- Envisager le pacte Dutreil comme technique d'optimisation de la transmission d'une société et d'une entreprise individuelle
- Utiliser le pacte Dutreil comme véritable outil d'optimisation fiscale
- Saisir les enjeux fiscaux du pacte Dutreil
- Connaitre les obligations déclaratives adéquates
- Envisager les hypothèses de remises en cause du pacte Dutreil

---

Programme

Thème n° 1 – Le champ d'application
- Les titres éligibles
- Les transmissions

Thème n° 2 – Les conditions d'application
- L'engagement collectif de conservation
- L'engagement individuel de conservation
- Les fonctions de direction

Thème n° 3 – La mise en œuvre et la liquidation des droits
- La liquidation
- Exemples chiffrés

Modalités pédagogiques mobilisées

Formation en ligne abordant au travers de différents supports les fondamentaux du Pacte Dutreil : vidéo de présentation, support pédagogique textuel avec des exemples chiffrés et de la jurisprudence, schémas, modèle de rédaction de Pacte Dutreil et quiz de validation des connaissances.

Prérequis

Aucun prérequis

À qui s'adresse cette formation ?

Avocats, notaires, dirigeants et experts-comptables.

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.